

Commission permanente du 23 février 2018

La Région s'engage pour redynamiser les territoires fragiles

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 23 février 2018 a accordé deux aides destinées à faciliter l'accès aux soins pour tous dans le Grand Est : un soutien de 61 400 € pour inciter les internes en médecine à pratiquer dans les zones rurales et une subvention de 99 500 € pour la mise en place de projets territoriaux de santé.

Dans le cadre de ses politiques en matière d'aménagement des territoires et de santé, la Région Grand Est lutte contre les disparités territoriales et les inégalités d'accès à la santé et aux soins. L'objectif est double : **contribuer à redynamiser certains territoires fragiles et proposer une offre de santé de qualité pour tous.**

La Région agit prioritairement par la prévention et l'éducation pour la santé, en tenant compte des spécificités des territoires et des populations. Ainsi, elle encourage la mise en synergie des professionnels, des dispositifs et des services de santé, en fonction des besoins recensés.

Lors de la Commission permanente de ce jour, la Région a attribué une aide totale de **61 400 €** pour inciter 46 internes à découvrir l'exercice de la médecine dans des zones dites fragilisées. Il s'agit d'une aide individuelle comprise entre 600 et 3 000 €, calculée en fonction de l'éloignement par rapport à la Faculté de médecine, pour des internes qui réalisent leur stage pratique obligatoire de médecine générale ou un Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoire Supervisé (SASPAS), dans une zone déficitaire en professionnels de santé.

A l'instar du soutien aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (regroupement de plusieurs professionnels de santé dans des zones rurales), cette aide régionale permet de **lutter contre la désertification médicale des territoires et contribue à l'accès à la santé pour tous.**

Dans une même logique, une aide régionale de **99 500 €** a été attribuée pour :

- Soutenir le fonctionnement des trois Fédérations des Maisons et des Pôles de Santé en Alsace (Femalsace), en Lorraine (Femalor) et en Champagne-Ardenne (Femachamp). Ces structures accompagnent les professionnels de santé dans la réalisation de leurs projets, notamment dans la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou d'un Pôle de Santé, et favorisent les échanges et les interfaces entre les différents acteurs de l'organisation des soins primaires. Ces 3 Fédérations du Grand Est fusionneront d'ici la fin de l'année,
- accompagner la Communauté de Communes Mad et Moselle, pour la création d'un pôle multiservices à Mars-la-Tour (54). Ce projet comportera une aile médicale regroupant un médecin généraliste, deux infirmières et un chirurgien-dentiste. La pharmacie et le cabinet de kinésithérapie seront également associés au projet.

La Région a également approuvé le Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Reims (51), aux côtés d'autres partenaires que sont l'Agence Régionale de Santé, le Département de la Marne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Marne, le Rectorat de l'Académie de Reims et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'objectif de ce contrat est de **soutenir les dynamiques locales de santé portées par des acteurs de proximité, et d'assurer la coordination entre les financeurs, les politiques et les acteurs concernés** à partir de quatre axes stratégiques : un environnement favorable à la santé, l'accès aux soins et la prévention des risques sanitaires, la mise en réseau des acteurs de la santé mentale, et la promotion, la prévention et l'éducation pour la santé.